

## Signalements d'actes de racisme en Irlande par le biais du système iReport.ie

### Synthèse pour 2022

En 2022, on a dénombré 600 signalements de la part du public.

- 223 signalements concernaient des infractions pénales racistes, notamment des agressions, des menaces, du harcèlement et des dégradations criminelles.
- 190 signalements concernaient des discriminations à caractère raciste illégales.
- 136 signalements concernaient des discours de haine dans les médias ou en ligne, ou de la part de personnalités publiques.
- 16 signalements concernaient des graffitis racistes.

Seul un délit sur cinq (soit 20 % des délits) a été signalé à la police en 2022, un pourcentage inférieur à celui de 2021.

Le nombre d'agressions est resté aussi élevé en 2022 que les années précédentes. La plupart des agressions ont été commises par des inconnus.

On a recensé 114 signalements relatifs à des cas de harcèlement répété, s'étalant sur plusieurs semaines, mois ou années. Ce harcèlement s'est généralement produit dans le quartier où la personne vit, mais également au travail et à l'école. Il s'agit d'une hausse notable par rapport à 2021.

Soixante-neuf signalements faisaient état de racisme au travail ou à l'embauche. Plus de la moitié des incidents étaient le fait de clients ou d'autres personnes extérieures au personnel.

Cent onze signalements concernaient des personnes s'étant vu refuser l'accès aux transports en commun, à des magasins, à des hôtels, à des salles de sport et à d'autres services. Treize signalements portaient sur des cas de discrimination en matière de logement. Il est illégal de refuser l'accès à des biens ou à des services, y compris à un logement, pour des motifs fondés sur l'origine ethnique.

Full report available at: [www.inar.ie](http://www.inar.ie)

<https://inar.ie/reportsfracism2022/>

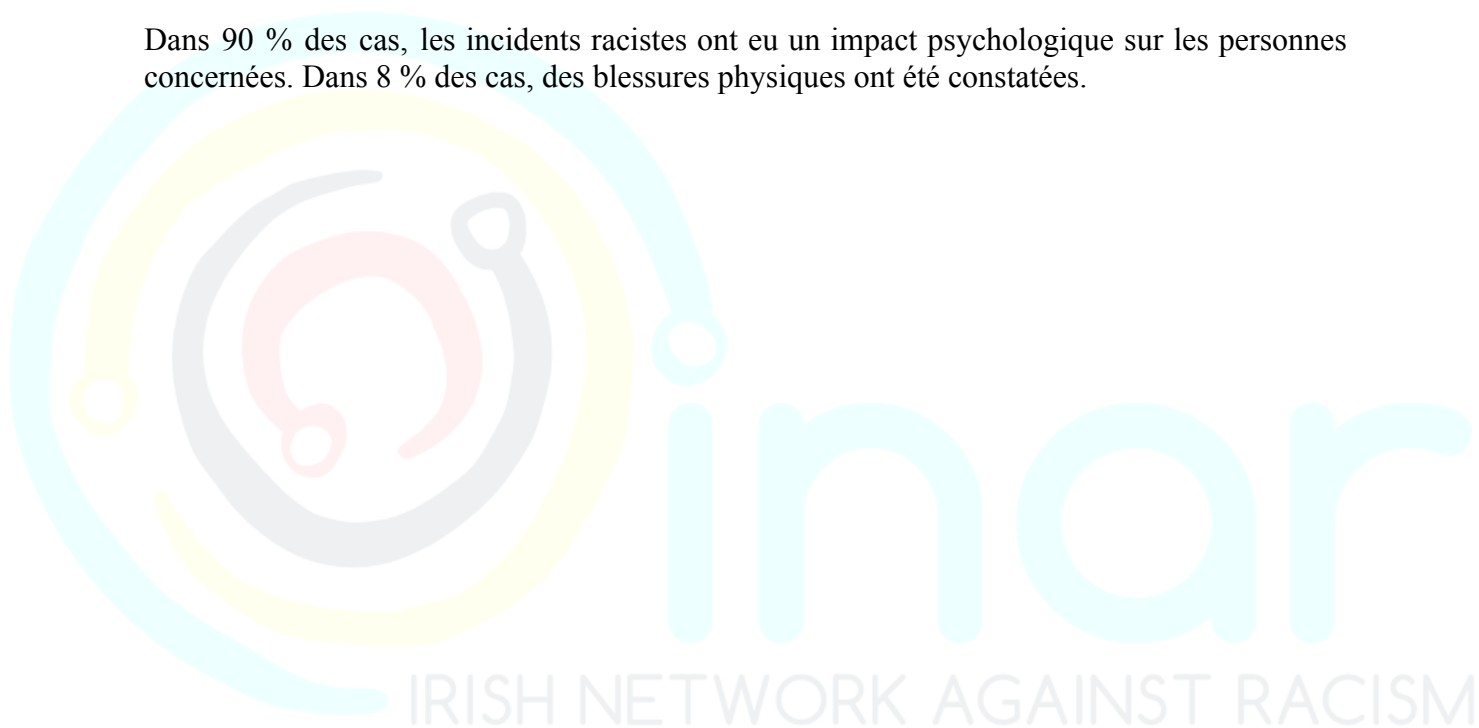
Report racism at [www.iReport.ie](http://www.iReport.ie)



Dans 17 % des cas de discrimination raciste signalés, ce sont des employés d'organismes relevant des services publics, comme la police, l'éducation, l'aide sociale et les autorités locales, qui ont été à l'origine de ces actes de discrimination. Les organismes de service public sont tenus de respecter l'obligation d'égalité et de respect des droits de l'homme dans le secteur public (*Public Sector Equality and Human Rights Duty 2014*), et se doivent de ne pas discriminer les personnes en raison de leur origine ethnique.

Des propos racistes ont été entendus dans 16 % de l'ensemble des incidents et dans 51 % des délits.

Dans 90 % des cas, les incidents racistes ont eu un impact psychologique sur les personnes concernées. Dans 8 % des cas, des blessures physiques ont été constatées.



**Full report available at:** [www.inar.ie](http://www.inar.ie)

<https://inar.ie/reportsfracism2022/>

**Report racism at** [www.iReport.ie](http://www.iReport.ie)

